



Exemplarité de l'État

Passez à la vitesse supérieure en matière de performance énergétique!

Avec le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, le gouvernement s'est engagé à ce que des mesures d'efficacité énergétique s'appliquent sur au moins 5 % de la surface totale des bâtiments publics annuellement. Il s'est également engagé à réduire la consommation unitaire d'énergie de 10 % dans les parcs immobiliers et de 30 % dans les parcs de véhicules légers institutionnels* d'ici 2023.

Avantages

- › aide financière disponible
- › systèmes plus performants et plus écologiques
- › réduction des coûts d'exploitation et meilleure gestion des risques immobiliers sans influencer sur les services
- › amélioration du bien-être et de la productivité des employés
- › diminution de la pollution atmosphérique à proximité des bâtiments
- › motivation accrue des employés travaillant avec les nouveaux systèmes
- › reconnaissance comme chef de file en matière de développement durable

Restez à l'avant-garde et profitez des bénéfices financiers et environnementaux qu'offre la transition énergétique!

Programmes, outils et accompagnement

- › aide financière offerte avec les programmes de Transition énergétique Québec
- › outils et guides, dont celui de *L'efficacité énergétique des bâtiments institutionnels en neuf étapes*
- › modalités d'application des mesures d'exemplarité de l'État
- › modèles d'appel d'offres
- › service d'accompagnement technique
- › exemples de mesures en efficacité énergétique
- › table des facteurs de conversion et d'émission de gaz à effet de serre (GES) pour les bâtiments et les véhicules

Comment intégrer la transition énergétique dans votre culture organisationnelle

- › planifiez les interventions à partir d'un audit énergétique
- › entreprenez une démarche de Remise au point (RCx)
- › combinez maintien d'actifs, efficacité énergétique et réduction des émissions de GES
- › priorisez l'énergie renouvelable dans vos projets de construction ou de rénovation
- › mobilisez vos décideurs, collègues et occupants autour d'une gestion structurée de l'énergie
- › intégrez votre planification au Plan d'action en développement durable de votre organisation
- › développez vos compétences et votre réseau
- › mesurez et vérifiez pour maintenir les gains dans le temps

Cibles institutionnelles de réduction de la consommation unitaire d'énergie*

Parc immobilier	2022-2023
Commissions scolaires	- 15 %
Cégeps	- 15 %
Universités	- 11 %
SQI	- 9 %
RSSS	- 12 %
SHQ (portion grands bâtiments)	- 6 %
Autres ministères et organismes	- 14 %

* Par rapport à 2012-2013

Communiquez avec nous!
teq.gouv.qc.ca/exemplarite-Etat
exemplarite-Etat@teq.gouv.qc.ca

TEQ03-05-1904